



SAINT MARC JAUMEGARDE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Commune de Saint Marc Jaumegarde

PLAN **L**OCAL D' **U**RBANISME Projet d'Aménagement et de Développement Durables

 CITADIA

 even
Conseil



LES AMBITIONS COMMUNALES

NÉES DES ENJEUX DU DIAGNOSTIC



- **LIMITER SON DÉVELOPPEMENT DANS UNE ENVELOPPE DÉFINIE DANS LE PADD**
- **ORIENTER CE DÉVELOPPEMENT DANS LES SECTEURS LES PLUS PROPICES À L'URBANISATION (PROXIMITÉ DES RÉSEAUX ET DES ÉQUIPEMENTS)**
- **PROPOSER DE NOUVELLES FORMES URBAINES, DE NOUVELLES FAÇONS D'HABITER, COMPACTES ET INTÉGRANT LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE SAINT-MARCAIS**
- **PRENDRE EN COMPTE LES ZONES DE PROTECTION NATURELLES ET MAINTENIR L'ENVIRONNEMENT BOISÉ DE LA COMMUNE**

**OBJECTIF À HORIZON 10/15 ANS :
1 500 habitants maximum
+ 145 logements**

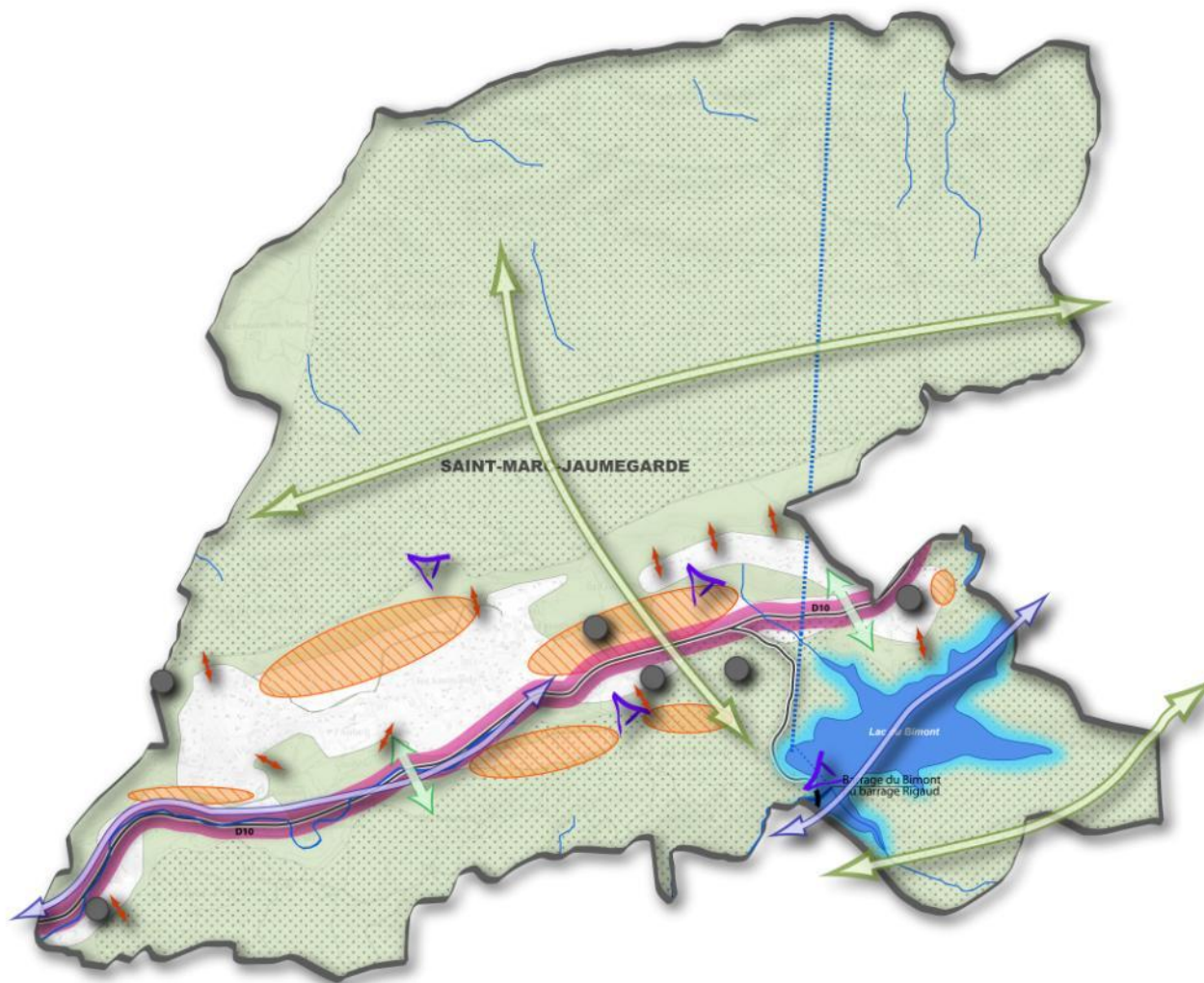


LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES SAINT MARCAIS

- ORIENTATIONS GÉNÉRALES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT
- Orientations d'aménagement, objectifs et actions à mener



Orientations générales de PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS, DE PRESERVATION DES CORRIDORS ET CONTINUITES ECOLOGIQUES



-  Préserver les grands espaces naturels et boisés
-  Poursuivre la protection et la valorisation des sites d'intérêt paysager et écologique
(Sites inscrits et classés, Natura 2000, ZNIEFF)
-  Protéger les espaces agricoles, sources de diversité paysagère et d'ouvertures visuelles
-  Valoriser le patrimoine bâti communal
-  Aménager les vues sur la Sainte Victoire
-  Gérer le risque incendie
-  Limiter l'exposition de la population au risque de transport de matières dangereuses
-  Préserver la vaste trame verte et bleue de la commune
-  Améliorer la circulation de la faune au niveau des zones d'habitat et de la RD 10 notamment
-  Préserver la ressource en eau (périmètre de protection du barrage de Bimont)
-  Préserver la ripisylve du ruisseau du Prignon et des autres ruisseaux secs



LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

- PROTÉGER ET VALORISER LE PAYSAGE, GARANT DU CARACTÈRE APAISÉ DU TERRITOIRE COMMUNAL
- PROTÉGER LES ZONES AGRICOLES DIFFÉREMMENT, EN FONCTION DE LEUR QUALITÉ PAYSAGÈRE
- DÉVELOPPER ET RÉGLEMENTER LES ZONES D'EXPLOITATION FORESTIÈRE
- MAITRISER LES RISQUES ET LIMITER L'EXPOSITION AU FEU DE FORÊT



LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE PRÉSERVATION OU DE REMISE EN BON ÉTAT DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

- **LA TRAME VERTE** : conserver la protection des espaces naturels protégés sur 85% du territoire communal
- **LA TRAME BLEUE** : garantir la protection de la qualité des eaux du lac de Bimont et du ruisseau du Prignon
- **LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES** : veiller à la définition de continuités écologiques non contraintes

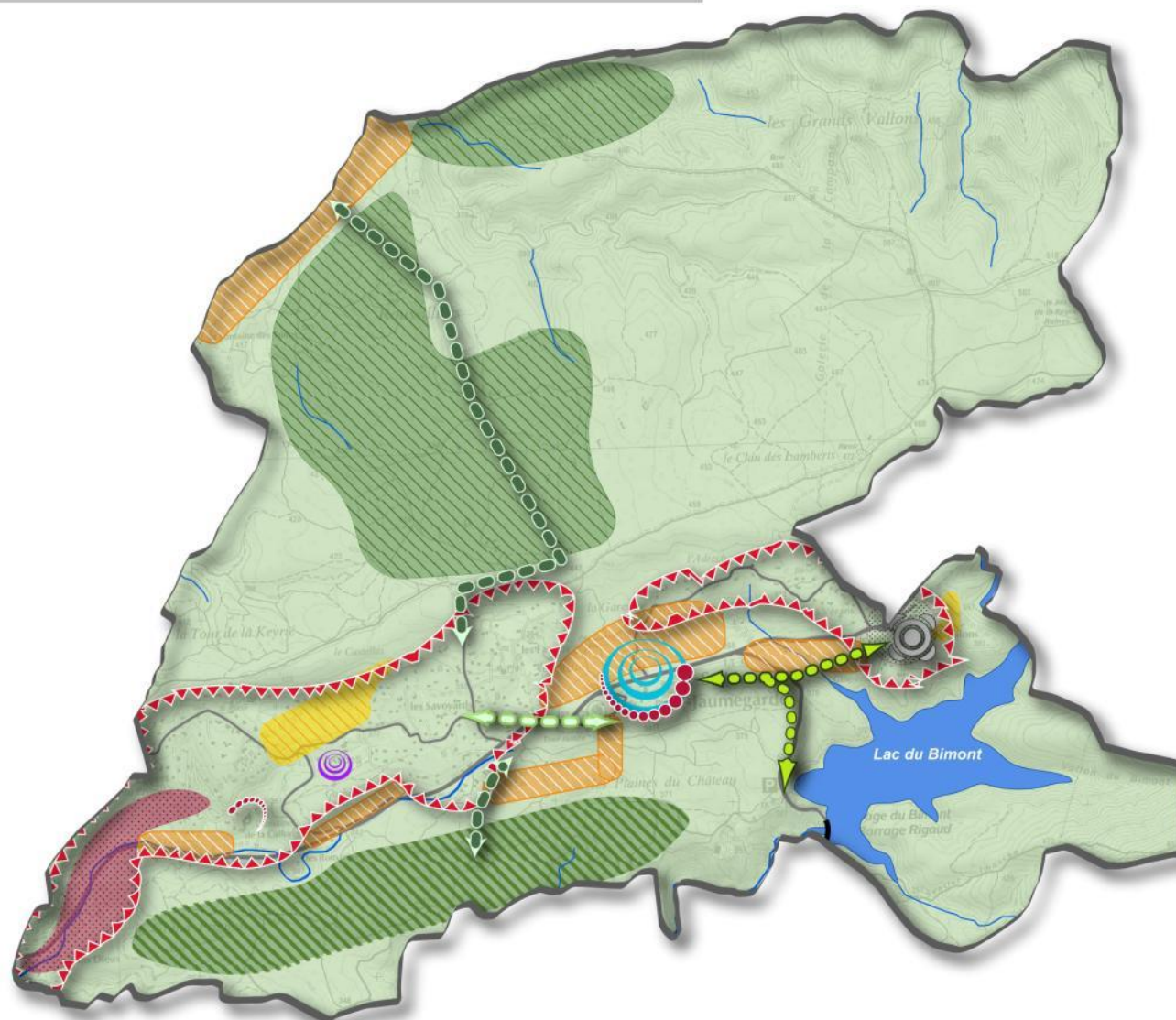


LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES SAINT MARCAIS

- Orientations Générales en matière d'environnement
- ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT, OBJECTIFS ET ACTIONS À MENER



LES ORIENTATIONS GENERALES ET LEURS OBJECTIFS



Structurer et programmer le développement du centre administratif

-  Développer l'habitat intermédiaire
-  Assurer la bonne réalisation de nouveaux équipements de superstructure

Contenir l'urbanisation dans son enveloppe existante

-  Conserver le caractère du hameau des Bonfillons
-  Envisager l'implantation de nouvelles constructions destinées à l'habitat dans les zones raccordées au réseau d'assainissement
-  Limite de l'enveloppe existante de la zone urbanisée

Encourager l'implantation ponctuelle d'établissements à vocation touristique

-  Permettre la réalisation d'un projet hôtelier

Développer l'activité agricole sur les terres agricoles existantes

-  Maintenir les terres agricoles et les activités de pacage et / ou de culture traditionnelle
-  Encourager l'agriculture raisonnée de proximité

Assurer l'exploitation durable des massifs boisés

-  Permettre et motiver l'exploitation sylvicole durable des résineux ou boisements mélangés
-  Exploiter les résineux afin de limiter le risque incendie et d'assurer la régénérescence de la forêt sans compromettre le développement de la biodiversité (pas de coupes franches)
-  Assurer la bonne desserte des zones d'exploitations forestières

Rendre accessible les différentes entités villageoises par les "modes doux"

-  Créer un nouvel accès mode doux entre le centre administratif et les quartiers d'habitat individuel des Savoyards
-  Envisager à long terme de relier le centre au hameau des Bonfillons et au lac de Bimont



LES ORIENTATIONS ET LEURS OBJECTIFS CONCERNENT LES THÉMATIQUES SUIVANTES :

- L'HABITAT
- LES ÉQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURES ET LES LOISIRS
- LES TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS ET LES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES
- LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET ÉCONOMIQUE



HABITAT

- **FAVORISER LA PRODUCTION D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS DIFFÉRENCIÉE POUR L'ACCUEIL DE NOUVEAUX MÉNAGES ACTIFS ET ŒUVRER VERS LA MIXITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE**
 - Projet d'une cinquantaine d'habitations autour du centre administratif
 - Projet d'une quinzaine d'habitations à proximité de la maison de retraite
- **ENVISAGER LA DENSIFICATION MESURÉE DES ZONES RÉSIDENTIELLES LES MIEUX DESSERVIES**
- **ASSURER LE MAINTIEN D'UN CADRE DE VIE AGRÉABLE ET LE CARACTÈRE BOISÉ DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE**
 - Conserver une superficie minimale des parcelles et des espaces verts à la parcelle
 - Adapter l'architecture aux typologies et à l'environnement dans lesquels elle s'inscrit
 - Préserver le caractère patrimonial du hameau des Bonfillons



ÉQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE ET RÉSEAUX D'EAU

- **POURSUIVRE LA POLITIQUE D'ANTICIPATION DES BESOINS DE SUPERSTRUCTURE**
 - Permettre la réalisation des structures sportives et culturelles
 - Contrôler et étendre le groupe scolaire en fonction du développement démographique

- **ASSURER UNE CAPACITÉ DES STRUCTURES D'ÉPURATION POUR LIMITER L'IMPACT SUR LES MILIEUX**
 - Prendre en compte la capacité de traitement de 180 EH de la station d'épuration des Bonfillons
 - Assurer la desserte par le réseau d'assainissement collectif, du centre administratif, et à terme, des zones d'habitat raccordables à ce réseau depuis Aix-en-Provence



DÉPLACEMENTS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES

- **INCITER À L'UTILISATION DES TRANSPORTS EN COMMUNS AFIN DE RÉDUIRE L'IMPACT DES DÉPLACEMENTS INDIVIDUELS SUR L'ENVIRONNEMENT ET ÉVITER L'ENGORGEMENT TROP IMPORTANT DE L'ENTRÉE NORD-EST D'AIX EN PROVENCE**
- **SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS**
 - Sécuriser sur la RD 10, les carrefours d'entrée du centre administratif et du chemin des Savoyards
 - Programmer la réalisation d'un chemin piéton entre le quartier des Savoyards et le centre administratif
- **MAINTENIR UNE OFFRE EN STATIONNEMENT SUFFISAMMENT DIMENSIONNÉE**
 - S'assurer de la réalisation de places de stationnement à la parcelle
- **DÉVELOPPER L'OFFRE EN SERVICE NUMÉRIQUE NOTAMMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT**



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

➤ **ENCOURAGER L'ACTIVITÉ AGRICOLE**

- Maintenir les parcelles agricoles affichées au POS

➤ **FACILITER L'EXPLOITATION FORESTIÈRE DURABLE**

- Permettre l'exploitation forestière durable des boisements sur le plateau du Concors (Plan Sylvicole de Gestion, Schéma Directeur de la DREAL, ...)
- Faciliter l'accès des véhicules aux zones de chargement (chemins des Vérans, des Carlus et de la Fontaine des Tuiles)

➤ **PERMETTRE L'IMPLANTATION PONCTUELLE D'ÉTABLISSEMENTS À VOCATION TOURISTIQUE (RESTAURANT, CHAMBRE D'HÔTES, ...)**